

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 10 août 2023 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour le recrutement de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière

NOR : IOMA2314677A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 10 août 2023, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière ouvert au titre de l'année 2024 est fixé à 3 (trois).